NOS FORMATIONS

INCENDIE - SSIAP

Nos formations proposées dans le secteur de la sécurité incendie et d'assistance à personnes répondent aux obligations réglementaires en vigueur.

L'arrêté du 2 mai 2005 modifié précise les missions, l'emploi et la qualification du personnel permanent de Sécurité des établissements recevant du public et des immeubles de grande hauteur

Arrêté du 2 mai 2005 modifié :

ARTICLE 4 : « Pour exercer la fonction d'agent de service de sécurité incendie, il est nécessaire de justifier d'une des situations suivantes : - Etre titulaire de la qualification SSIAP 1….. »

ARTICLE 5 : « Pour exercer la fonction de chef d'équipe de service de sécurité incendie, il est nécessaire de justifier d'une des situations suivantes : - Etre titulaire du SSIAP 2…. »

ARTICLE 6 : « Pour exercer la fonction de chef de service de sécurité incendie, il est nécessaire de justifier d'une des situations suivantes : Etre titulaire du SSIAP3….. »

ARTICLE 7 : Les personnels de service de sécurité incendie sont soumis à un recyclage triennal organisé par un centre de formation agréé….Les personnels sont soumis, tout les 2 ans, à une obligation de recyclage en matière de secourisme. Les personnels titulaires du diplôme SSIAP ayant dépassé la date limite de recyclage ou ne pouvant justifier d'au moins 1607 h d'activité dans leurs fonctions durant les 36 derniers mois sont soumis à une remise à niveau pour accéder à l'emploi.

NOS ATOUTS

- Nos formateurs sont tous titulaires d'un diplôme d'état ou d'un agrément par une autorité de tutelle compétente
- Nos formateurs sont soumis à un maintien à niveau régulier de leurs connaissances et de leurs techniques pédagogiques.
- Charte d'engagement des formateurs garantissant le respect et la qualité des programmes pédagogiques
- Pour les formations continues, un suivi informatisé annuel de votre personnel
- Appuis et collaboration avec les OPCA (Organismes Paritaires Collecteurs Agréés) et les FAF (Fonds d'Assurance Formation)

CONTACT | Vincent LONGEPPEE
Responsable Pédagogique
Tél. 02 40 22 22 20

NOS FORMATIONS

INCENDIE - SSIAP

MODULE COMPLEMENTAIRE AGENT DE SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE ET D'ASSISTANCE A PERSONNE (SSIAP1)

PROGRAMME

Théorie (70%)

Connaître les principes fondamentaux de sécurité incendie en ERP et IGH
- Le classement des établissements
- La desserte des bâtiments et le cloisonnement d'isolation des risques
- L'évacuation des occupants et l'éclairage de sécurité
- Le désenfumage et les moyens de secours

Connaître les caractéristiques des installations techniques
- Les installations électriques
- Les ascenseurs et nacelles
- Le système de sécurité incendie (SSI)

Connaître le rôle et les missions de l'agent de Sécurité incendie
- Le service de sécurité incendie
- Les consignes de sécurité générales, particulières et spéciales
- Le poste de sécurité et l'appel des secours
- Les rondes de sécurité
- La sensibilisation des occupants

Pratique (30%)

Mise en situation de circuit de ronde
- Conduite d'une ronde de sécurité avec repérage des anomalies

Mise en situation d'incidents
- Scénarii alarmes SSI, découverte de victime, découverte de feu,...

Maintien des Compétences (Recyclage) : Tous les 3 ans

OBJECTIFS

- Maîtriser les connaissances théoriques nécessaires au métier de la prévention et de la sécurité
- Savoir utiliser les matériels et outils mis à disposition de l'agent de sécurité incendie
- Être capable d'occuper les fonctions d'agent de sécurité incendie

INFOS PRATIQUES

Public concerné
Toute personne désignée en tant qu'agent de sécurité incendie ayant été sapeur pompier

Nombre de personnes
12 personnes au maximum

Durée
6 jours de formation soit 45h

Pré-requis
- SST ou PSE1 à jour, ou PSC1 de -2 ans
- Certificat médical de – 3 mois
- Savoir lire et écrire
- Attestation Formation Initiale Pompier

Validation
Evaluation continue

Moyens Pédagogiques
Matériels cités dans la fiche produit
Vidéoprojection format Powerpoint + Animations
Alternance d'apports pratiques et théoriques et mises en situation
Livret de formation remis aux stagiaires

CONTACT | Vincent LONGEPPEE
Responsable Pédagogique
Tél. 02 40 22 22 20

Dates de session disponibles sur internet ou sur demande